

Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant nomination des membres du Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap

Le Gouvernement wallon,

Vu l'article 138 de la Constitution ;

Vu décret du 5 mai 2022 relatif au Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, article 321 ;

Vu le Décret du 27 mars 2014 visant à promouvoir la présence équilibrée des femmes et des hommes dans les organes consultatifs pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;

Considérant qu'un premier appel à candidatures a été publié au Moniteur belge du 17 juin 2022, et qu'un second appel à candidatures a été publié au Moniteur belge du 31 août 2022 ;

Considérant les dossiers de candidatures reçus à la suite de ces deux appels ;

Sur proposition de la Ministre de l'Action sociale,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Sont nommés membres du Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap et des familles :

1^o en tant que représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou de leur famille :

a) en qualité de membres effectifs :

- Monsieur Michel MAGIS (Ligue braille) ;
- Madame Ouiam MESSAOUDI (ESENCA) ;
- Madame Véronique DERBEQUE (Altéo) ;
- Madame Murielle KONEN (Asbl EQLA) ;
- Monsieur Freddy HANOT (Asbl APEPA) ;
- Madame Vanessa CHAPELLE (Mouvement personne d'abord) ;
- Madame Jocelyne BURNOTTE-ROBAYE (Association des parents et des professionnels autour de la personne polyhandicapée) ;
- Monsieur Thomas DABEUX (Inclusion) ;
- Monsieur Jean-Marie HUET (Association Belge contre les Maladies neuromusculaires) ;
- Monsieur Mathieu ANGELO (CAWaB).

b) en qualité de membres suppléants :

- Madame Corinne PARIJ (Ligue braille) ;
- Madame Gisèle MARLIERE (ESENCA) ;
- Monsieur Mathieu RICHE (Altéo) ;
- Madame Alice SULS (Asbl APEPA).

2° en tant qu'autres membres :

a) en qualité de membres effectifs :

- Madame Gaëtane CONVENT (EWETA) ;
- Monsieur Michel MERCIER ;
- Monsieur Stéphane WILLEMS (ANCE) ;
-

b) en qualité de membres suppléants :

- Madame Marie HORLIN (UNIA) ;
- Madame Stéphanie DEMARTIN (Œuvre fédérale Les amis des aveugles et malvoyants) ;
- Madame Martine DELCHAMBRE (Ligue des usagers des services de santé).

Art. 2. Est désigné Président du Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, Monsieur Jean-Marie HUET ;

Sont désignés Madame Ouiam MESSAOUDI et Monsieur Michel MAGIS respectivement en qualité de Vice-Présidente et de Vice-Président du Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap.

Art. 3. Ces nominations sont valables pour une durée de cinq ans maximum, renouvelable, prenant cours à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 4. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 5. La Ministre de l'Action sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le

Le Ministre-Président,

Elio Di Rupo

La Ministre de l'Action sociale,

Christie Morreale